

→ CONSTITUTION DE 1958

6. C'est en 1964 qu'a paru son pamphlet *Le Coup d'État permanent*

Le regard acerbe de Mitterrand

L'histoire entre Mitterrand et la constitution de 1958 a longtemps été contrariée. L'auteur en 1964 du pamphlet « *Le Coup d'État permanent* » sera président de la République de 1981 à 1995.

Jérôme Pilleyre
jerome.pilleyre@centrefrance.com

« **E**ntre de Gaulle et les républicains, il y a d'abord, il y aura toujours le coup d'État », écrit François Mitterrand dans *Le Coup d'État permanent* paru en mai 1964. Par conviction ? Calcul ? Rancune ? Dépit peut-être ?

« Ce livre, coupe Jean Vi- greux, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bourgogne, témoigne de la cohérence d'une trajectoire politique peu commune puisque François Mitterrand y recycle des discours prononcés à l'Assemblée nationale, des interventions au Sénat ou des éditoriaux parus dans le *Courrier de Nièvre*, périodique qu'il a repris en 1948 et dirigé pendant trente ans. »

« Et, insiste l'historien, l'incompréhension entre les deux hommes en 1943 n'a pas dû être si réhibitoire puisque Mitterrand a participé au premier gouvernement à la Libération. Ce sont deux lettrés, élevés dans la culture de la droite traditionnelle catholique et



1965. Mitterrand prend date avec la V^e République. PHOTO AFP

la vision du monde inquiète de l'entre-deux-guerres. »

Démocratie menacée

Certes, l'un était militaire de carrière. Mauvais procès, à écouter sa conférence de presse du 19 mai 1958 : « Est-ce que j'ai jamais attenté aux libertés publiques fondamentales ? Je les ai rétablies. Et y ai-je une seconde attenté jamais ? Pourquoi voulez-vous qu'à 67 ans, je com-

mence une carrière de dictateur ? »

Mitterrand, pas convaincu, n'a pas voté l'investiture du gouvernement formé par le Général le 1^{er} juin 1958. « Lorsque, assénait-il, le 10 septembre 1944, le général de Gaulle s'est présenté devant l'Assemblée consultative issue des combats de l'extérieur ou de la résistance, il avait auprès de lui deux compagnons qui s'appelaient l'honneur et la patrie. Ses

compagnons d'aujourd'hui, qu'il n'a sans doute pas choisis, mais qui l'ont suivi jusqu'ici, se nomment le coup de force et la sédition. La présence du général de Gaulle signifie, même malgré lui, que désormais les minorités violentes pourront impunément et victorieusement partir à l'assaut de la démocratie. »

« Mitterrand, contextualise l'historien, n'était pas le seul à nourrir de telles craintes. Pierre Mendès France, le radical Édouard Daladier et le communiste Jacques Duclos les partageaient. Un Comité national d'action et de défense républicaine regroupant entre autres la SFIO, le MRP et l'UDSR (*) avaient vu le jour. La peur du coup d'État est une constante dans la culture politique française marquée par Napoléon Bonaparte et son neveu Louis Napoléon Bonaparte. Mitterrand se plaisait à comparer le Général à Badinguet... »

De Gaulle et Mitterrand avaient aussi ce même goût pour l'histoire. Et pas seulement comme lecteurs : « Mitterrand, selon mon regretté collègue Éric Duhamel, voyait dans ce vote contre de Gaulle comme un écho à celui des quatre-vingts parlementaires qui dirent "non" à Pétain le 10 juillet 1940 à Vi-

chy. C'est à la faveur des troubles en Algérie que le Général, se posant en homme providentiel après douze ans l'écart de la vie politique, a obtenu les pleins pouvoirs. »

Mélange des pouvoirs

De Gaulle, en outre, se voulait au-dessus des partis alors que Mitterrand en a épuisé plusieurs : « En novembre 1946, candidat centre-droit à en croire sa profession de foi, Mitterrand a été élu député de la Nièvre. Il en a fait son laboratoire politique, testant notamment les jeux d'alliances. Nécessaires sous la IV^e République avec des députés élus au scrutin plurinominal à la proportionnelle à un tour dans un cadre départemental, ces alliances le seront tout autant sous la V^e et son scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Mais sa maturation politique jusqu'à l'UDSR faisait qu'il ne pouvait se reconnaître dans les nouvelles institu-

tions, a fortiori après le référendum du 28 octobre 1962 qui a instauré l'élection du président de la République au suffrage universel. Il dénonçait aussi le mélange des pouvoirs au profit de l'exécutif, le dirigisme vertical et la censure. »

L'historien réfute enfin une idée aussi fausse que largement répandue : « Mitterrand n'est pas un nostalgique de la IV^e République qui le vit souvent exercer des responsabilités ministérielles. Élu en 1981, il a bien totalement incarné la fonction présidentielle, mais il n'en a pas moins infléchi les institutions comme avec les lois Defferre en 1982-1983. Élu local, dans les années 1960, il s'était, comme Maurice Faure dans le Lot, opposé au rôle prédominant du préfet. Président, il a fait la décentralisation. » ■

(*) Section française de l'Internationale ouvrière, Mouvement républicain populaire et Union démocratique et socialiste de la Résistance

Rompu aux joutes présidentielles

Candidat à l'élection présidentielle de 1965 depuis le 4 septembre, François Mitterrand, fort du ralliement de la SFIO, du PCF et du Parti radical, est devenu de fait le candidat unique de la gauche. Avec 26,7 % des voix, au soir du 5 décembre, et les 13 % de Jean Lecanuet, il a mis en ballottage le général de Gaulle finalement élu, le 12 décembre, avec 55,2 %. François Mitterrand sera, lui, élu le 10 mai 1981 avec 51,8 % face à Valéry Giscard d'Estaing qui l'avait battu en 1974, puis réélu le 8 mai 2008, avec 54 % aux dépens de Jacques Chirac.

DRAME DE MILLAS

La responsabilité de la conductrice engagée

La conductrice du car scolaire qui avait heurté un train à un passage à niveau à Millas (Pyrénées-Orientales), en décembre, a freiné brutalement juste avant la collision mortelle, selon un rapport d'experts mandatés par la justice, a confirmé hier le parquet de Marseille.

« L'expertise en accidentologie montre que la vitesse du car a chuté brutalement après une phase d'accélération », a expliqué Xavier Tarabeux, procureur de la République de Marseille.

« Ça laisse supposer que la pédale de frein était enfoncée », a-t-il ajouté. D'après *Le Parisien-Aujourd'hui en France*, qui a révélé les résultats de l'expertise, les deux experts qui ont analysé le véhicule concluent que « l'origine de cet accident provient d'un freinage tardif de la conductrice de l'autocar ». Le 14 décem-

bre, la collision avait fait six morts et plusieurs blessés parmi les 23 collégiens transportés. La conductrice du car scolaire, une mère de famille de 46 ans, a toujours affirmé que les barrières du passage à niveau étaient levées lorsqu'elle l'a traversé.

Selon le procureur, l'expertise ferroviaire a démontré « une absence de dysfonctionnement des installations de la SNCF ». L'expertise sur les barrières est toujours en cours.

Des expertises médicales sur la conductrice, mise en examen pour « homicides et blessures involontaires par imprudence », ont aussi été ordonnées dans le cadre de cette enquête menée par le pôle « accidents collectifs » du tribunal de Marseille, a confirmé le procureur. La quadragénaire prenait des somnifères depuis plusieurs années quand a eu lieu l'accident. ■

DISPARITION DE SOPHIE LE TAN ■ Devant le juge d'instruction de Strasbourg

Jean-Marc Reiser continue à nier

Jean-Marc Reiser, mis en examen pour assassinat après la disparition de Sophie Le Tan, une étudiante de 20 ans, répondait hier au juge d'instruction de Strasbourg.

« Il répond à toutes les questions, ce n'est pas pour autant qu'il reconnaît une quelconque participation à la disparition de mademoiselle Le Tan », a indiqué son avocat, Me Francis Metzger, à la faveur d'une interruption de l'interrogatoire à la mi-journée.

Détenu à la maison d'arrêt de la capitale alsacienne, le suspect de 58 ans, qui s'était muré dans le silence depuis son arrestation, est arrivé au tribunal à 8h30 à bord d'un fourgon de l'administration pénitentiaire avant de rejoindre, une demi-heure plus tard, le cabinet de la juge d'instruction, Éliette Roux. Sous les fenêtres du tribunal, une trentaine de



DEVANT LE TRIBUNAL. Rassemblement citoyen. PHOTO AFP

personnes, anonymes et proches de Sophie Le Tan, ont pris part dans la matinée à un « rassemblement citoyen », après l'organisa-

tion ces dernières semaines de plusieurs « battues citoyennes » dans la région de Strasbourg ainsi que d'une marche solidai-

re. Certaines arboraient des banderoles demandant la « vérité pour Sophie » et des t-shirts blancs barrés de l'inscription : « On lâche rien ». Également présent, le père de Sophie Le Tan, Tri Le Tan, a fait lire un message par un proche : « Nous espérons que la lumière soit faite et que le coupable soit puni. »

Traces de sang

Sophie Le Tan n'a plus donné signe de vie depuis le 7 septembre. Elle devait visiter ce jour-là un appartement à Schiltigheim, dans la banlieue de Strasbourg. Une semaine plus tard, le 15 septembre, les enquêteurs avaient arrêté Jean-Marc Reiser, 58 ans, retrouvant à son domicile de Schiltigheim des traces de sang malgré un nettoyage récent. Dans ces traces, ils ont mis en évidence un ADN correspondant à celui de Sophie Le Tan. ■